

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 NOVEMBRE 2022

OBJET :

CM2022_089

Renouvellement de la convention de prestation de services avec la CARA pour l'entretien des ZAE La Croix du Bourdon et le Pré du Canal du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2027

***NOMBRE DE
Conseillers Municipaux
ayant pris part au vote***

29

***DATE DE
L’AFFICHAGE
de la liste des
délibérations***

15 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le neuf du mois de novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de SAUJON s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal FERCHAUD, Maire, en session ordinaire d'après convocation faite le trois novembre deux mille vingt-deux.

PRESENTS :

Mmes et Ms FERCHAUD / DAUDENS / ADOLPHE / BABIN / RENOULEAU / FRANCHI / BETIZEAU / GENSAC / RATISKOL / DANIEL / PETIT / MAGEAUD / JUAN / TOURNEUR / BOTTON / AFONSO CORREIA / NICOLE / LAPEYRADE TISON / HERNANDEZ / FRICAUD / LAVOIES / MOREL / DITGEN / NEVEU / JOLY / DELHAYE

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :

Madame DUBOIS représentée par Madame NICOLE
Madame ROUIL représentée par Monsieur DANIEL
Monsieur DORIDOT représenté par Monsieur FRANCHI

SECRETAIRE DE SEANCE :

Les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à l'élection du Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame Nathalie AFONSO CORREIA a été désignée, à l'unanimité, pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ROYAN ATLANTIQUE POUR L'ENTRETIEN DES ZAE LA CROIX DE BOURDON ET LE PRE DU CANAL DU 1^{ER} JANVIER 2023 AU 31 DECEMBRE 2027

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 dite loi NOTRe et l'arrêté préfectoral n°16-2240-DRCTE-B2 du 22 décembre 2016, portant extension des compétences et modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA) avec transfert, à compter du 1^{er} janvier 2017, des zones d'activités des communes membres à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI),

La commune de Saujon a transféré les Zones d'Activités Economiques (ZAE) « la Croix du Bourdon » et « le pré du canal » à la CARA qui assume, depuis cette date, l'intégralité des missions (création, aménagements, entretien et gestion) afférentes à ces zones.

Le Code Général des Collectivités territoriales prévoit la faculté pour les EPCI de confier par convention, la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions à une ou plusieurs communes membres.

Une convention de prestation de services a été passée entre la commune de Saujon et la CARA du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2022. Celle-ci visait à confier, à la commune de Saujon, les missions assurées jusque-là par les services communaux et ainsi permettre le remboursement des prestations par la CARA, conformément au prix unitaire proposé par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées et validé par le conseil municipal.

Cette convention arrivant à son terme, la CARA propose de renouveler celle-ci dans les mêmes conditions, du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2027.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide :

- D'APPROUVER la convention de prestation de services, ci-annexée, relative aux ZAE « la croix du Bourdon » et « le pré du canal », situées sur le territoire de la commune de Saujon, du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2027,
- D'AUTORISER le Maire à signer la convention et tout document se rapportant à la présente délibération.

Pour : 29
Contre : /
Abstention : /

Fait et délibéré le 9 novembre 2022
Pour copie conforme
Le Maire,



P. FERCHAUD

La secrétaire de séance,

N. AFONSO CORREIA